

## Respect et droits:

Protection des travailleuses domestiques/employées de maison!

Protection for Domestic/Household Workers!

¡Protección para Trabajadoras Domésticas/Trabajadoras del Hogar!



*Mam ? Si je suis si précieux à vous,  
pourquoi payez-vous tellement peu à la femme qui prend le soin pour moi ?*

Extrait du rapport de la conférence internationale :

**Protection for domestic workers!!**

**¡Protección para Trabajadoras Domésticas/Trabajadoras del Hogar!**

Tenu à Amsterdam, 8-10 novembre 2006,  
aux sièges sociaux de la fédération de syndicat de FNV des Pays Bas.

Le rapport a été écrit par Celia Mather, une auteur/rédacteur indépendante basé en Angleterre,  
spécialiste dans les droits des ouvriers dans l'économie globale.

Les cartoons sont de **Maarten Wolterink** <http://home.filtnet.nl/~fn001073/>

La conférence internationale :

**Protection for domestic workers!!  
¡Protección para Trabajadoras Domésticas/Trabajadoras del Hogar!**

A été organisé par :

International Restructuring Education Network Europe (IRENE)  
FNV Mondiaal, Netherlands  
Committee for Asian Women (CAW)  
Asian Domestic Workers' Network (ADWN)  
Asia Monitor Resource Centre (AMRC)  
Women in the Informal Economy Globalising and Organising (WIEGO)  
BLINN (Bonded Labour in the Netherlands)/Humanitas/Oxfam  
Global Labour Institute (GLI)  
Platform for International Cooperation on Undocumented Migrants (PICUM)

Avec le soutien de la Confédération syndicale internationale (CSI) and CONLACTRAHOS  
(Confederación Latinoamericana y del Caribe de Trabajadoras del Hogar, la Confédération latino-  
américaine et des Caraïbes des travailleuses domestiques/employées de maison)

La conférence a été financièrement soutenue par :

FNV Mondiaal, Netherlands  
IRENE, Netherlands  
Fondations des Droites de l'Homme au Travail, Switzerland  
BLINN, Netherlands  
Cordaid, Netherlands  
Oxfam/Novib, Netherlands  
Haëlla Foundation, Netherlands  
Asian Monitor Resource Centre, Hong Kong  
Mama Cash, Netherlands  
LO trade union, Denmark  
3F - United Federation of Danish Workers, Denmark  
Menschenwürde und Arbeitswelt, Germany  
Misereor, Germany  
King Boudewijn Foundation, Belgium  
Broederlijk Delen, Belgium  
11.11.11. Belgium  
P.S.I., France  
FES, Namibia

pour plus d'information:

Anneke van Luijken  
AvLuijken@irene-network.nl

# **Respect et droits:**

## **Protection des travailleuses domestiques/employées de maison!**

### **Contenu**

#### **1. Introduction**

**Pourquoi cette conférence a été organisée**

**Qui était présent à la conférence**

#### **2. Ce que veulent les travailleuses domestiques/ employées de maison**

**La revendication d'une reconnaissance et des droits**

**Propositions d'action**

**Déclaration de la conférence**

**Développements ex-post**

*Ici seulement chapitre 1 et 2. Le rapport complet est disponible en anglais. Il sera traduit en français et espagnol. Et contiendra :*

#### **3. Action dans le monde**

**Qu'est-ce que le travail domestique?**

**Qui s'organise pour les droits des travailleuses domestiques/employées de maison?**

- **Amérique latine et Caraïbes**
- **Asie**
- **Afrique australe**
- **Moyen-Orient**
- **Europe**
- **Amérique du Nord**
- **Confédérations syndicales internationales**
- **OIT**
- **Travailleurs/euses migrant(e)s**
- **Travail des enfants**

#### **Annexes**

**1. Liste des participants à la conférence**

**2. Pour en savoir plus**

# 1. Introduction

## Respect et droits Pour que leur voix soit entendue

### Voici ce que revendiquent les travailleuses domestiques/employées de maison

Les travailleuses domestiques/employées de maison (ce sont en effet en majorité des femmes) travaillent dur pour nourrir leurs familles et, comme tous les autres travailleurs, veulent gagner un salaire qui leur permet de vivre décemment et bénéficier d'une législation du travail protectrice ainsi que d'une sécurité sociale. C'est par leur travail qu'elles veulent se sortir de la pauvreté.

Cependant, leur travail n'est ni valorisé ni payé décemment. Et ceci parce qu'on l'associe au travail bénévole de la "femme au foyer". Le travail domestique est rarement considéré comme un vrai travail. Il est très souvent perçu comme une activité d'appoint réservée aux femmes et, trop souvent, aux enfants.

Dès lors, les travailleuses domestiques/employées de maison sont rarement définies comme des travailleuses à part entière et sont souvent exclues, de ce fait, des législations visant à protéger les travailleurs. Cela les expose à des abus de la part de ceux qui les emploient.

Ces travailleuses proviennent des couches les plus pauvres de la société. Un grand nombre appartiennent à la catégorie des migrants intérieurs. Un plus grand nombre encore ont dû quitter leur pays. On les considère souvent comme "des citoyennes de seconde zone" ... et parfois même moins que cela

Les femmes présentent généralement un plus grand risque de pauvreté que les hommes, selon le Fonds de développement des Nations unies pour la femme UNIFEM, et les travailleuses domestiques/employées de maison appartiennent aux catégories salariales les moins bien rémunérées.

Dès lors, l'objectif de "travail décent" prôné par l'OIT pour réduire la pauvreté ne pourra se réaliser que s'il est combiné à la promotion de l'égalité des sexes. Et le travail domestique doit être intégré dans le concept du "travail".

Le travail domestique pourrait être "décent" si les travailleurs qui le font étaient payés et traités dignement. Le travail en lui-même n'est pas indécent. Ce qui est "indécent", c'est la façon dont de nombreuses travailleuses domestiques/employées de maison sont traitées dans le monde.

*"On considère que la situation d'emploi des travailleuses domestiques/employées de maison ne rencontre pas le cadre général des législations du travail existantes. Ceci à cause du fait que la plus grande partie du travail réalisé dans ce secteur est invisible puisqu'il a pour cadre des logements (qui ne sont pas considérés comme des lieux de travail) appartenant à des particuliers (qui ne sont pas considérés comme des employeurs). Ce faisant, les travailleuses domestiques/employées de maison ne sont pas considérées comme des travailleuses à part entière, leur travail est sous-estimé et de ce fait, leurs conditions de travail ne sont pas réglementées. En fait, certains pays non seulement ne considèrent pas les travailleuses domestiques/employées de maison comme des travailleuses en les excluant de la protection accordée par les codes du travail nationaux, mais de plus ne leur apportent aucune protection légale. Dans certains pays, on leur refuse le droit de s'organiser en syndicats. Cela les rend vulnérables à des abus.*

**Gloria Moreno-Fontes Chammartin** du Programme migration internationale (MIGRANT), de l'OIT, in "Sortir de l'ombre: organiser et protéger les travailleuses domestiques/employées de maison en Europe: le rôle de syndicats", Rapport de la conférence de la CES, Novembre 2005 [www.etuc.org/a/2809](http://www.etuc.org/a/2809)

## Pourquoi cette conférence a été organisée

Le but premier de la conférence était d'examiner comment les travailleuses domestiques/employées de maison s'organisent dans le monde, quelles actions elles développent pour améliorer leur sort et qui les soutient.

Les travailleuses domestiques/employées de maison se regroupent et forment des organisations partout dans le monde, souvent soutenues par des organisations de femmes, des groupes religieux et d'autres ONG, groupes de soutien et de plaidoyer.

A l'intérieur du mouvement syndical, une attention croissante est également accordée au besoin d'organiser et de soutenir les personnes sans protection, les travailleurs du secteur informel, en ce compris les travailleuses domestiques/employées de maison.

De nombreuses organisations de différents types collaborent dans des réseaux régionaux ou des fédérations, particulièrement en Asie et en Amérique latine.

Cette conférence a constitué une opportunité pour voir comment ces différentes initiatives pourraient développer de meilleurs liens et des stratégies communes, à des niveaux nationaux ou mondiaux afin de projeter une voix plus forte en faveur des droits des travailleuses domestiques/employées de maison. Une nouvelle stratégie concertée au niveau international pourrait émerger qui inclurait des initiatives telles que

- Une nouvelle convention OIT pour les travailleuses domestiques/employées de maison
- Une meilleure reconnaissance des travailleuses domestiques/employées de maison dans les lois nationales de davantage de pays
- De meilleurs systèmes de permis de travail pour les travailleurs migrants dans les pays d'accueil
- Une meilleure protection des travailleurs migrants dans les pays d'origine
- La fin du travail des enfants dans le travail domestique.

La conférence internationale de novembre 2006 faisait suite à la conférence européenne d'avril 2005 intitulée "Sortir de l'ombre: Organiser et protéger les travailleuses domestiques/employées de maison en Europe: le rôle de syndicats", organisée par la Confédération européenne des syndicats (CES), l'International Restructuring Education Network Europe (IRENE) et la plate-forme pour la coopération internationale sur les migrants sans papiers (PICUM (voir aussi page ..)). A ce moment, le rôle des syndicats dans l'organisation et la protection des travailleuses domestiques/employées de maison a été discuté de manière approfondie et des stratégies ont été esquissées.

### **"Sortir de l'ombre: Organiser et protéger les travailleuses domestiques/employées de maison en Europe: le rôle de syndicats"**

Rapport de la conférence organisée par la Confédération européenne des syndicats (CES), IRENE et le PICUM, Bruxelles, 14-15 avril 2005

English: [www.etuc.org/a/2809](http://www.etuc.org/a/2809)

French: [www.etuc.org/a/2810](http://www.etuc.org/a/2810)

CES, 5, Boulevard du Roi Albert II, B-1210 Bruxelles, Belgique

Tel: +32 (0) 2 224 0411

Fax: +32 (0) 2 224 0454

Email: [etuc@etuc.org](mailto:etuc@etuc.org)

Après le succès rencontré par la Conférence européenne de 2005, il était temps d'en organiser une de dimension internationale, avec des représentants des organisations de travailleuses domestiques/employées de maison et celles et ceux qui les soutiennent partout dans le monde. IRENE en a pris la direction et a mis en place un comité de pilotage pour la conférence de 2006, qui a réuni :

International Restructuring Education Network Europe (IRENE)  
FNV (fédération néerlandaise des syndicats) Mondial, Pays-Bas  
Comité des femmes asiatiques (CAS)  
Réseau asiatique des travailleuses domestiques/employées de maison (ADWN)  
Asia Monitor Resource Centre (AMRC)  
Organisation mondiale des femmes dans l'économie informelle (WIEGO)  
BLINN (Travailleurs unis Pays-Bas)/Humanitas/Oxfam  
Global Labour Institute (GLI)  
Plate-forme pour la coopération internationale en faveur des migrants sans-papiers (PICUM)

Avec le soutien de la Confédération syndicale internationale (CSI) and CONLACTRAHOS (Confederación Latinoamericana y del Caribe de Trabajadoras del Hogar, la Confédération latino-américaine et des Caraïbes des travailleuses domestiques/employées de maison)

La Conférence qui s'est tenue en 2006 à Amsterdam n'aurait pas été possible sans le soutien actif de toutes ces organisations, spécialement la FNV qui nous a très bien accueillis, en plus de celles qui nous ont soutenu financièrement (voir couverture).

La capacité à travailler en anglais et en espagnol a rendu possibles des échanges réels entre les participants. Il est toutefois dommage que le manque de moyens ait empêché une traduction en français. Cependant, ce rapport est publié en anglais, en français et en espagnol.



## Qui était présent à la conférence?

Les organisateurs de la conférence avaient prévu au départ 35 participants. Cependant, l'information ayant bien circulé, de plus en plus de personnes se sont montrées désireuses d'assister à la conférence, preuve que l'initiative tombait à point. En fin de compte, quelque 60 participants de presque tous les continents y ont participé, beaucoup ayant malheureusement dû être refusés. Un manque de moyens n'a pas rendu possible la mise en oeuvre d'une traduction vers le français, par exemple. Ce qui signifie que les représentants du sud de l'Europe et d'Afrique de l'ouest francophone n'ont pas pu assister à la conférence.

La liste des présents incluait des représentants de :

- ⇒ syndicats des travailleuses domestiques/employées de maison et des associations du pays basque/Espagne, Bolivie, Canada, Danemark, Hong Kong, Inde, Indonésie, Namibie, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Afrique du Sud, Trinidad & Tobago, USA;
- ⇒ réseaux internationaux de travailleuses domestiques/employées de maison d'Asie et d'Amérique latine;
- ⇒ confédérations syndicales internationales: la Confédération syndicale internationale, l'International Union of Food, Agricultural, Hotel, Restaurant, Catering, Tobacco and Allied Workers' Associations (IUF) et Public Services International (PSI);
- ⇒ l'Organisation internationale du Travail (OIT);
- ⇒ ONG de soutien et des coalitions pour les droits des travailleuses domestiques/employées de maison et travailleurs migrants basées en Belgique, Chine, Europe, Ghana, Hong Kong, Inde, Indonésie, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Suisse, Tanzanie, Royaume-Uni;
- ⇒ réseaux et organisations internationaux actifs dans les domaines du travail forcé, du travail des enfants, du travail des migrants, et des travailleurs de l'économie informelle;
- ⇒ agences de développement et d'aide internationale d'Allemagne et des Pays-Bas.

Ainsi que des chercheurs universitaires basés aux Pays-Bas.

En annexe, on trouvera la liste complète des participants.

Parmi les participants, on comptait :

- 6 travailleuses domestiques/employées de maison
- 19 syndicalistes, parmi lesquels 8 dirigeants
- 10 mères et 3 pères
- 23 personnes militant activement pour une meilleure législation à l'égard des travailleuses domestiques/employées de maison
- 11 personnes travaillant activement pour combattre le travail des enfants
- 17 travaillant activement au sujet des problèmes de migration, qu'il s'agisse de migration intérieure ou transfrontière.

Dans bien de conférences de ce type, il est parfois difficile d'obtenir une représentation comprenant 30 % de femmes. Cette fois, c'était l'inverse, avec seulement 10% de représentation masculine, ce qui indique à quel point le travail domestique est encore vu comme un problème de femmes, même au sein des organisations de soutien.

*“Le travail domestique est un “travail accompli par amour”, la plupart du temps par des femmes au foyer; leur devoir est de “prendre soin” des autres. Ne pas être à même de s'acquitter pleinement des tâches est généralement pointé comme une insuffisance, elles sont en quelque sorte “inadaptées”; leur image est négative. Il en résulte une attitude négative envers celles qui interviennent. Elles ne font que donner un “coup de main” et par conséquent ne sont pas très valorisées.”*

**Anneke van Luijken, organisatrice de la Conférence, anciennement d'International Restructuring Education Network Europe (IRENE)**

# THE DEFINITION OF DOMESTIC WORK:



## 2. Ce que veulent les travailleuses domestiques/employées de maison

**La reconnaissance du travail domestique en tant que "travail" et que celles qui l'exécutent sont des travailleuses avec les mêmes droits que tous les travailleurs et travailleuses, y compris le droit d'être entendu(e)**

C'est ce qu'exigent les travailleuses domestiques/employées de maison à travers le monde, comme l'ont très clairement exprimé les participant(e)s à la conférence internationale de novembre 2006. Ils et elles ont également détaillé un cahier de revendications.

- ⇒ **Reconnaissance par les gouvernements et par le reste de la société de la contribution sociale et économique des travailleuses domestiques/employées de maison;** leur travail permet à d'autres de s'engager dans un travail productif à l'extérieur de la maison, ainsi créent-elles de la valeur: sans elles, les économies et les sociétés que nous connaissons ne pourraient pas exister

*"Gagner le respect signifie être reconnue pour la valeur économique de ce travail"*  
Geeta Menon, Syndicat des travailleuses domestiques/employées de maison du Karnataka, Bangalore, Inde

- ⇒ **Respect pour leur dignité et leurs compétences,** en raison du fait qu'elles s'occupent des membres les plus faibles de la société, les enfants, les malades et les personnes âgées, augmentant le bien-être de tous, leur évitant le mépris et les abus dont elles font si souvent l'expérience. Leur offrir de plus grandes opportunités en matière de formation et une reconnaissance en tant que "professionnelles" augmenterait leur mobilité vers de meilleurs emplois.
- ⇒ **Renforcement de leur droit à un travail décent** (tel que défini par les gouvernements, les employeurs et les travailleurs à l'intérieur de l'OIT): cela signifie inclusion dans les codes du travail, droits syndicaux et contrats d'emploi afin d'obtenir de bonnes conditions de travail ainsi que l'accès à des allocations sociales, en ce compris une pension.
- ⇒ **Possibilité de parler en leur nom propre et d'être entendues:** elles sont lassées que d'autres s'arrogent le droit de parler en leur nom.
- ⇒ **Reconnaissance et identité:** la plupart des travailleuses domestiques/employées de maison ont peu ou pas de preuves écrites de leur situation d'emploi; elles désirent des systèmes d'enregistrement officiels qui retracent leur histoire au travail, les migrantes veulent des cartes d'identité qui facilitent l'acquisition d'un statut dans les communautés d'accueil.
- ⇒ **Des formations axées sur les compétences organisationnelles** pour aider les travailleuses domestiques/employées de maison à s'affilier à des syndicats ou construire leurs propres organisations; à se former aux techniques de négociation, au plaidoyer et à l'organisation de campagnes, à des opérations de levées de fonds et à la comptabilité; à des programmes aux niveaux national et régional qui leur permettront de développer leur vision en matière de stratégie.
- ⇒ **Plus de soutien politique et matériel de leurs alliés** dans les syndicats, les ONG et les groupes de plaidoyer, de façon à ce que les travailleuses domestiques/employées de maison puissent davantage s'exprimer elles-mêmes et se faire entendre en leur nom propre.
- ⇒ **Une information de meilleure qualité au sujet de la taille, de l'étendue et du rôle du travail domestique et des travailleurs impliqués :** dans la plupart des pays, parce qu'exclu de la définition du travail, il y a très peu de données sur le travail domestique; plus de recherches et de travaux de repérage sont nécessaires pour fournir les informations de base permettant de mettre au point des campagnes bien documentées.

⇒ **Des recherches et une compréhension plus approfondies** sur la façon dont la combinaison des discriminations de genre et la mondialisation néolibérale accroissent les flux migratoires de femmes travaillant dans les domiciles d'autrui.

## Propositions d'action

Comment les des travailleuses domestiques/employées de maison peuvent-elles gagner la reconnaissance et les droits auxquels elles peuvent prétendre et dont elles sont privées à l'heure actuelle? Les participant(e)s à la conférence ont trouvé une série de mesures élémentaires. Il a été convenu qu'il n'y a pas de solution toute faite applicable à tous les cas de figure. Le travail domestique renvoie à un grand nombre de situations, allant de l'emploi relativement correct avec des termes et des conditions de travail acceptés mutuellement aux pires formes d'esclavage et de trafic d'êtres humains. Donc, s'agit d'examiner toutes les idées et les stratégies existantes – comme l'ont fait les participant(e)s à la conférence dans leurs interventions détaillées (voir Section 3) – et, partant, d'évaluer quelles sont les priorités pour chaque situation donnée.

Les participants se sont également mis d'accord sur le fait que des actions aux niveaux local, national, régional et mondial ne sont pas mutuellement exclusives, mais doivent être promues simultanément, de façon à que ces initiatives s'enrichissent entre elles.

⇒ **Soutien aux organisations de travailleuses domestiques/employées de maison**

Un premier enseignement émergeant de la conférence a été que les travailleuses domestiques/employées de maison devaient être à l'avant-poste pour assurer la promotion de leurs propres droits et non pas que d'autres s'arrogent le droit de parler en leur nom.

*“Nous en avons assez d'entendre d'autres parler à notre place”*

**Marcolina de los Milagros Infante Ramirez, IPROFOTH, Pérou (Iprofoth est une organisation péruvienne de lutte pour les droits des travailleuses domestiques/ employées de maison)**

Cela signifie qu'il faut prioritairement orienter les efforts de façon à aider les travailleuses domestiques/employées de maison à s'organiser elles-mêmes, pour connaître leurs droits et avoir l'opportunité d'être entendues.

*“Les travailleuses domestiques/employées de maison sont invisibles et nous devons faire preuve d'imagination pour les aider à s'organiser.”*

**Marcelina Bautista, Secrétaire générale, CONLACTRAHO (la Confédération latino-américaine et des Caraïbes des travailleuses domestiques/employées de maison), Amérique latine**

- **Conscientisation et assistance aux travailleuses domestiques/employées de maison à s'organiser**, à travers l'organisation d'activités ciblées à l'intérieur des structures syndicales ou en soutenant les efforts d'auto-organisation.
- **Fournir des infrastructures aux organisations** de travailleuses domestiques/employées de maison telles que des lieux spacieux, des possibilités d'impression, l'accès à des ordinateurs et possibilités de communication (par exemple, des sites web).
- **Matériel éducatif, ateliers, etc.** qui mettent en valeur le potentiel organisationnel local et les réalisations enregistrées ailleurs comme c'est le cas en Bolivie et au Pérou.
- **Formation aux compétences organisationnelles** pour améliorer la capacité des travailleuses domestiques/employées de maison à s'auto-organiser.

Quand les travailleuses domestiques/employées de maison s'organisent il devient plus facile de savoir où des enfants sont employés, ce qui constitue une opportunité pour combattre le travail des enfants.

⇒ **Une plus grande coopération entre alliés**

Une plus grande coopération entre les associations de travailleuses domestiques/employées de maison et/ou de travailleurs migrants, les syndicats et les ONG de plaidoyer est nécessaire. Comme

le montrent les exemples mis en avant par ce rapport, c'est ce qui se passe dans un certain nombre de pays sur tous les continents, mais il faut agir davantage dans ce sens.

Les syndicalistes sont de plus en plus conscients du rôle que les travailleuses domestiques/employées de maison jouent au bénéfice de la société et de l'économie, et également de la pression à mettre en œuvre pour que ces travailleuses puissent bénéficier des conditions de "travail décent" auxquelles elles ont droit. Cependant, on peut et on devrait faire bien plus. Les syndicats ont un rôle spécial à jouer en raison de leur statut formel de "partenaires sociaux" à l'OIT et au niveau national.

Les syndicats peuvent parfois se sentir mal à l'aise avec la montée d'associations de travailleurs indépendants. Cependant, étant donné que les travailleuses domestiques/employées de maison ont rarement été considérées comme des travailleuses et n'ayant donc pas le droit à l'affiliation dans des syndicats, il n'est pas surprenant qu'elles forment leurs propres associations.

*"Il existe des situations où il est très difficile pour les travailleuses domestiques de fonder ou de rejoindre des syndicats. Confrontés à des situations antisyndicales ou de répression politique, les travailleurs ont peur et auront tendance à former des associations d'entraide ou des coopératives plutôt que des syndicats. Nous devons accepter le fait que les travailleurs informels ne puissent pas toujours rejoindre les organisations syndicales. Mais les syndicats peuvent aussi les reconnaître et les soutenir. Nous devons pour notre part accomplir un travail de lobbying plus important en faveur des syndicats afin que ceux-ci soutiennent les réformes légales nationales et internationales. Nous avons besoin de les engager d'une manière systématique et stratégique. Sinon, cette conférence ne sera qu'un livre d'histoire."*

Lee Siew Hwa, Comité des femmes asiatiques (CAW), Bangkok

*"Nous nous définissons comme un syndicat mais je ne pense pas que rejoindre un autre syndicat pourrait nous être d'une grande utilité maintenant. Les organisations syndicales sont trop traditionnelles, avec des hommes blancs d'âge mûr qui occupent une place confortable dans la hiérarchie et qui désirent juste conforter leur propre position. Si nous décidions de rejoindre un tel syndicat, nous devrions nous conformer à ses règles et il n'en ressortirait probablement pas un grand bénéfice."*

Erlene Brown, syndicat des travailleuses domestiques et employées de maison, New York, Etats-Unis

*"Ce n'est pas trahir un secret que d'affirmer que les syndicats éprouvent parfois des difficultés à apporter leur soutien aux travailleuses domestiques/employées de maison. Mais le FNV Mondial est en train d'en faire maintenant une priorité, côte à côte avec le travail que nous réalisons sur le travail des enfants, les travailleurs migrants et ceux et celles qui travaillent dans l'économie informelle."*

Peter Gortzak, Président, FNV Mondial, Pays-Bas. FNV mondial (FNV mondiaal en néerlandais) est l'organisation de solidarité internationale de la Fédération néerlandaise du mouvement syndical)

*"Il est vrai que nous devons modifier les opinions des leaders masculins de nos syndicats. Quand mon organisation syndicale a décidé d'organiser des travailleurs du secteur des soins de santé issus des communautés locales, où les salaires sont au plus bas, beaucoup de membres masculins ont exprimé des objections. Cependant, les dirigeants du syndicat en ont fait une priorité et nous avons obtenu de meilleurs salaires ainsi qu'un Certificat en gestion d'entreprise (CBA – Certificate in Business Administration). Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui, s'y étant auparavant opposés, nous considèrent comme un atout – car les nouvelles recrues sont devenues des militantes. »*

Ann Chambers, syndicat des employés des services et du gouvernement de la Colombie britannique, Canada

- **Fomalisation des alliances passées entre les syndicats et les organisations de travailleuses domestiques/employées de maison**

Là où les travailleuses domestiques/employées de maison ont mis en place leurs propres organisations, les syndicats sont à même de s'étendre et d'organiser la solidarité. En premier lieu, cela peut consister en une assistance de base, telles que celle procurée par un espace de rencontre et l'accès à la photocopie de documents. Etant donné que la collaboration tout autant que le respect mutuel sont en pleine croissance, les relations peuvent s'approfondir et se traduire en alliances ou en

associations ; cela peut impliquer de changer les statuts du syndicat. Les organisations de travailleuses domestiques/employées de maison sont désireuses d'établir semblable relation, conservant leur propre organisation mais bénéficiant de la solidité et de la position du mouvement de l'organisation syndicale.

### ⇒ **La conscientisation du public**

Des efforts plus soutenus sont nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance du rôle des travailleuses domestiques/employées de maison dans l'économie et dans la société, et d'élever le niveau d'estime dans lequel on les maintient à l'intérieur de la société, et ce partout.

Ceci implique des campagnes de conscientisation plus convaincantes à destination du grand public, y compris les affiliés de nos propres organisations, tout autant que des efforts pour sensibiliser et éduquer les responsables gouvernementaux.

*"Nous pouvons faire beaucoup dans les syndicats afin d'élever le degré de conscientisation, et pas seulement parmi nos propres affiliés. Après tout, beaucoup de syndicalistes ont également recours aux travailleuses domestiques. Nous devrions développer l'argument selon lequel 'ce que vous exigez de votre employeur, vous devriez l'accorder à votre employée'."*

Kamalam, Directeur à l'égalité des chances, Confédération internationale des syndicats libres (CISL)

### ⇒ **Auditions publiques pour les droits des travailleuses domestiques/employées de maison**

- **Journées nationales des travailleuses domestiques et gens de maison** : dans de nombreux pays et régions du monde, il existe des journées spéciales destinées à mettre en exergue les droits des travailleuses domestiques/employées de maison. En Amérique latine, il s'agit du 30 mars ; et en Inde, c'est le 9 janvier, par exemple.

### ⇒ **Lobbying à destination des gouvernements**

- **Pour la ratification des conventions internationales**

*"Examiner quelles conventions de l'OIT ont été ratifiées par votre gouvernement se révèle utile. Beaucoup ont, par exemple, ratifié des Conventions qui relèvent des droits des travailleurs domestiques, et ceci peut s'avérer utile dans les rapports avec eux. Une difficulté majeure, comme nous le savons, c'est que de nombreux gouvernements n'incluent pas le travail domestique dans leur définition du 'travail' et excluent les travailleuses concernées de la législation protectrice. Cependant, techniquement, ils ne peuvent faire cela sans avoir consulté au préalable les syndicats et les employeurs ; encore une fois, les syndicats et les mécanismes de dialogue social ont un rôle important à jouer."*

Simel Esim, Conseiller régional pour le Genre, Bureau régional de l'OIT pour les Etats arabes

- **Inclure dans la législation sociale nationale les travailleuses domestiques/employées de maison** : arriver à une protection sociale des travailleuses domestiques/employées de maison dans la législation nationale peut prendre de nombreuses années, et dans la plupart des pays, tout reste à faire. Cependant, en Bolivie et au Pérou, de nouvelles lois ont été obtenues qui procurent aux travailleuses domestiques/employées de maison une reconnaissance et des droits comme aux autres travailleurs, ce sont autant de modèles à prendre en considération dans d'autres pays. Une bonne législation en matière de statut est un élément essentiel du processus.
- **Etendre les politiques de lutte contre le travail des enfants aux travailleuses domestiques mineures** : la Convention de l'OIT N° 138 (âge minimum) et la Convention de l'OIT N° 182 (les pires formes d'exploitation du travail des enfants) sont des conventions de base auxquelles tous les pays sont liés, mais dans de nombreux pays le travail de domestique et d'employée de maison accompli par les enfants n'est pas considéré comme dangereux ni comme représentant l'une des 'pires formes' du travail des enfants. De ce fait il n'est pas pris sérieusement en considération. Par exemple, la législation sur l'âge minimum ne s'applique pas ou l'âge a été abaissé. Ceci doit changer.

- **Renforcer adéquatement la bonne législation existante** : les décideurs politiques sont en général des hommes, et ils sont souvent satisfaits du statu quo, se sentant rarement concernés par la façon dont leur ménage est organisé, du moment qu'il le soit; les amener à prendre conscience de l'importance du travail domestique/employée de maison serait un élément important pour enregistrer des progrès législatifs.

*"Les gouvernements ne vont pas mettre en oeuvre la législation existante pour les travailleuses domestiques/employées de maison. Nous devons nous organiser pour qu'ils le fassent."*

Chris Bonner, Organisation internationale des femmes dans l'emploi informel (WIEGO)

- **Concernant la défense des services publics**

Dans les pays où les services de soins ont été publics, ils ont en général été privatisés, affaiblissant les termes et conditions de travail, ainsi que le travail syndical pour les travailleurs concernés. Beaucoup de travailleurs des services de soins - qu'il s'agisse de main-d'œuvre locale ou de travailleurs migrants - sont embauchés par le biais d'agences d'emploi faiblement régulées.

*"Le travail de soins relève de la responsabilité de l'Etat. Qu'il soit accompli par des travailleurs locaux ou émigrés, il contribue à l'économie, et cela doit être reconnu par l'Etat."*

#### **Intervention au cours d'un atelier de la Conférence**

*"Nous devons être plus proactifs dans le développement des services sociaux de nos pays; beaucoup de gouvernements désirent les privatiser mais les services de soins et d'aide à domicile devraient pourtant constituer une responsabilité collective."*

Kirsten Moller, Conseillère en relations internationales, syndicat des travailleuses (KAD), Danemark

*"Il faut que nous gardions nos services de soins dans le secteur public. Un homme politique de droite a récemment affirmé, que si les familles n'étaient pas en mesure de payer à leur travailleur domestique un salaire décent, et que nous ne pouvons pas créer suffisamment de services publics, alors peut-être faudrait-il que ce travail soit pris en charge par un réseau de bénévoles. Cela constituerait un bien mauvais usage de la solidarité entre les peuples."*

Javier Miro, coordinateur du programme, Institut syndical de coopération au développement, ISCOD-UGT (Union Générale des Travailleurs), Espagne



*Hé ! Comment est-ce que je peux être fier sur me quand vous me voyez en tant que victime ?*

⇒ **Prend langue avec les employeurs**

- **Promouvoir des contrats d'emplois**

Dans une situation où la protection juridique est inexistante ou très faible, promouvoir un contrat de travail entre les employeurs individuels et les travailleuses domestiques/employées de maison est d'un intérêt vital.

Modèles de **Contrats de travail pour le travail domestique/ménager** disponibles:

Anglais: 'Out of the Shadows: ETUC, Annex 1, [www.etuc.org/a/2809](http://www.etuc.org/a/2809)

Français: 'Sortir de l'Ombre', Annexe 1, [www.etuc.org/a/2810](http://www.etuc.org/a/2810)

Espagnol: 'Haz Valer Tus Derechos!', CESIP, Peru, [www.cesip.org.pe/publicaciones.htm](http://www.cesip.org.pe/publicaciones.htm)

- **Encourager la mise sur pied d'associations d'employeurs responsables avec lesquels négocier**

Puisque des syndicalistes et des hommes politiques progressistes sont aussi des employeurs de travailleuses domestiques, on pourrait avoir recours à l'aide de ceux-ci afin de mettre sur pied une association d'employeurs, si tant est que celle-ci n'existe pas encore.

⇒ **Assistance à la formation en matière de compétence/reconnaissance professionnelle des travailleuses domestiques/employées de maison**

Etant donné que le travail domestique et d'employées de maison reste toujours aussi rarement reconnu comme constituant un "travail", la promotion de la formation et de la reconnaissance professionnelles des travailleuses domestiques/employées de maison constituerait une grande avancée en ce qui concerne leurs statuts.

*"La formation en matière de compétences que nous promouvons dans le domaine des travailleuses domestiques/employées de maison inclut la protection de l'environnement et le recyclage des déchets ménagers. Cela contribue à élever leur niveau de connaissances de base tout autant que leurs statuts."*

Lita Anggraini, Réseau national en faveur des travailleuses domestiques/employées de maison (Jaringan Nasional Advokasi Pekerja Rumah Tangga, JALA PRT), Indonésie

Élever le statut et les compétences des travailleuses améliore également leur position de négociation avec les employeurs.

De plus, la formation amène des travailleurs précédemment isolés à se regrouper, et leur offre ainsi une opportunité de s'organiser par eux-mêmes, soit au sein de leurs propres organisations soit en rejoignant un syndicat.

⇒ **La défense des travailleuses migrantes domestiques/employées de maison**

- **Campagne pour la signature de la Convention des Nations unies concernant les Migrants**

A la date du 18 décembre 1990, les Nations unies ont adopté la Convention Internationale relative à la Protection des Droits de tous les travailleurs migrants ainsi que les membres de leurs familles. Jusqu'ici, 34 Etats ont signé la Convention, mais aucun d'eux n'est un pays d'accueil. Voici clairement une campagne que les syndicats et les associations d'immigrés pourraient livrer ensemble.

- **Lobbying en direction des gouvernements afin qu'ils concluent des accords avec des gouvernements des pays hôtes**

- **Soutien à la régularisation du travail des immigrés dans les pays d'accueil, en plaidant en faveur de permis de travail adéquats intégrant le travail des travailleuses domestiques/employées de maison**

Le travail des travailleuses domestiques/employées de maison n'étant pas considéré comme un 'travail', il est souvent absent dans les systèmes de permis de travail ; les services d'immigration dans de nombreux pays d'accueil autorisent la venue de travailleuses domestiques/employées de maison qui sont en possession de visas et de permis, lesquels cependant leur octroient moins de droits et un statut plus précaire que ceux dont bénéficient d'autres travailleurs migrants. Un système permis de faible qualité conduit à augmenter le nombre de travailleurs 'sans papiers'. Aussi, faire pression afin que le travail des travailleuses domestiques/employées de maison soit inclus dans les systèmes de permis de travail constitue un champ d'activités important.

*“Les gouvernements sont conscients de l'existence des travailleurs migrants sans papiers. Sans eux, les services d'aide à domicile en Europe s'effondreraient. Mais ils ne prennent pas de responsabilités pour ces travailleuses migrantes, auxquelles on confie la lourde responsabilité de s'occuper des foyers, des enfants, et des parents, y compris de ceux des fonctionnaires de l'Etat et des hommes politiques. La question qui se pose est comment faire pour que ces travailleuses soient régularisées et protégées.”*

**Kamalan, Directeur en charge de l'Egalité des chances, Confédération syndicale internationale (CSI)**

*“Le facteur central ayant contribué à l'avancée de la protection des droits des travailleuses migrantes domestiques a été leur propre organisation dans de nombreux pays, tout comme les campagnes publiques lancées partout en Europe par l'organisation RESPECT, en faveur de la régularisation. Les syndicats se sont engagés dans la campagne, particulièrement en Grande-Bretagne, en Grèce, en Italie, et ont joué un rôle très positif pour promouvoir la régularisation”.*

**Fe Jusay, CFMW - Commission des travailleurs migrants philippins, Pays-Bas**

Certains syndicats fournissent aux travailleuses domestiques/employées de maison des cartes d'identité syndicales même à celles qui ne sont pas directement des affiliées. Ils font cela par solidarité parce que cela contribue à leur donner une identité et à régulariser leurs statuts. Un exemple concret: la Centrale générale et des Transports britannique (T&G - voir à cet égard le chapitre "Sortir de l'ombre", pages 42-43). La question a également été discutée au sein du FNV-ABVAKABO aux Pays-Bas, ce syndicat ayant ouvert ses portes aux migrants sans papiers.

- **Information à destination des travailleurs migrants avant leur départ**

Les participants à la conférence ont pensé qu'il pourrait y avoir une meilleure coordination entre les organisations de travailleurs, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil, afin de fournir aux travailleurs migrants des informations au sujet de leurs droits dans les pays vers lesquels ils émigrent.

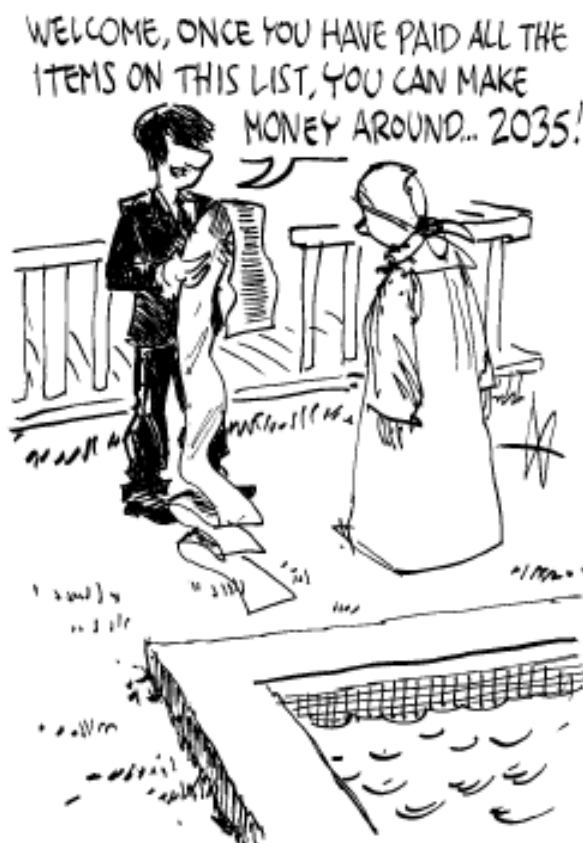
La formation pré-migratoire doit aller au-delà de compétences pratiques, comme par exemple le mode d'emploi d'un aspirateur; les questions relatives aux attitudes culturelles sont cruciales, tel par exemple l'apprentissage du langage corporel du pays hôte, et ce afin de se défendre contre les abus.

*“Parfois le langage corporel est totalement erroné. Par exemple, des jeunes femmes asiatiques n'ont jamais appris à dire “non” de manière directe; elles sourient tout le temps et demeurent polies. Ceci peut être mal interprété par un employeur qui pense qu'elles acceptent la situation.”*

**Erline Brown, syndicat des travailleuses domestiques/employées de maison, Etats-Unis**

*“Si une travailleuse domestique sourit tout le temps, la femme de l'employeur pourrait penser que la travailleuse essaie de séduire son mari, et cela mène à toute une série de problèmes. Les travailleuses immigrées doivent pouvoir être formées à ce sujet.”*

**Rima Sabban, Réseau des femmes universitaires arabes**



*Bienvenue, une fois que vous avez payé tous les articles sur cette liste, vous pouvez faire l'argent. Autour .....2035 !*

Les travailleuses domestiques/employées de maison qui sont retournées chez elles devraient être encouragées à fournir de l'information afin d'aider à cette formation. Elles peuvent donner un aperçu réel de situations auxquelles d'autres seront confrontées.

Cette information devrait également couvrir des sujets tels que le droit social et d'embauche du pays concerné, de même que les organisations de soutien existantes, en ce compris les syndicats ad hoc, ou encore concernant l'accès aux soins de santé. Des sites Internet devraient à cet égard être mis à contribution afin d'améliorer la circulation de l'information.

*"En Jordanie, il existe une loi selon laquelle les employeurs ne peuvent pas conserver des passeports. Cependant, cette loi est à peine respectée. En dépit d'un éveil de la conscience au travers de posters et d'annonces publicitaires, peu d'employeurs ou de travailleuses domestiques semblent être au courant de cette loi. Nous avons besoin d'intervenir plus en ce qui concerne la formation "pré-migratoire", en donnant aux travailleuses domestiques migrantes beaucoup plus d'informations sur la manière dont elles peuvent se défendre elles-mêmes, par exemple en ne remettant pas leurs passeports à leurs employeurs."*  
**Rima Sabban, Réseau des femmes universitaires arabes**

*"L'information 'pré-migratoire' est fournie aux travailleuses migrantes philippines par le gouvernement philippin. Cependant, elle ne sert pas vraiment les intérêts des travailleuses puisque le travail est sous-traité par les banques et les agences d'emploi. Il n'y a pas d'information spécifique au sujet des pays d'accueil. De plus, cette information n'est fournie que la veille du départ, donc beaucoup trop tard, et sans possibilité d'y remédier. Nous avons besoin de travailleuses qui nous fournissent plus de contributions au sujet de la qualité et du timing de l'information."*  
**Connie Bragas-Regalado, Migrants International, Philippines**

*"Les Estoniens qui partent travailler en Finlande peuvent contacter un point d'information spécialement aménagé dans la capitale estonienne Tallinn pour obtenir de l'information sur la*

*législation sociale à laquelle ils seront soumis en Finlande, et sur les syndicats en Finlande qui peuvent les aider. Cela a été mis en place avec l'aide des syndicats finlandais afin que les Estoniens travaillent aux mêmes conditions que les Finlandais et ne savent pas les standards sociaux finlandais."*

**Barbro Budin, responsable égalité des chances, UITA (Union internationale des travailleurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'hôtellerie du monde entier**  
[netti.sak.fi/workinginfinland/en/index.html](http://netti.sak.fi/workinginfinland/en/index.html)

*"Nous sommes l'aile de coopération internationale au sein de la fédération syndicale de l'UGT en Espagne, avec des programmes dans des pays comme l'Equateur, la Colombie, le Nicaragua, et la Bulgarie. Beaucoup dans ces pays désirent émigrer afin de trouver du travail en Espagne, pensant que ce sera un "paradis doré", ce qui n'est certainement pas le cas. Aussi nous avons contribué à mettre en place des bureaux dans ces pays afin de fournir de l'information sur les droits des migrants en Espagne, sans compter que l'UGT (Service de l'égalité) possède des centres de conseil pour les arrivant(e)s. Ce n'est donc pas une question nouvelle pour nous, bien qu'il reste beaucoup de travail à faire. Ce sera une des grandes priorités dans les années à venir."*

**Javier Miro, coordinateur du programme, Institut syndical de coopération au développement, ISCOD-UGT (Union Générale des Travailleurs), Espagne**

Citons encore les collaborations intersyndicales survenues en Irlande, en Pologne, au Nicaragua et au Costa Rica. Bien que de grands progrès soient accomplis, cela demeure des efforts bilatéraux au coup par coup entrepris par des syndicats particuliers.

**"Le Kit d'information pré-migratoire du ISP(PSI)"** Public Services International (PSI), 2006.

Destiné plus particulièrement aux travailleuses du secteur des soins de santé ayant l'intention d'émigrer pour trouver de l'emploi, le kit contient des informations pratiques sur le coût de la vie, les droits légaux, la législation sur le travail, et les contacts syndicaux dans les pays d'accueil. Ce kit a été développé par le projet PSI consacré à l'immigration et aux travailleuses du secteur de soins de santé (the PSI Migration and Women Health Workers Projec) dans 16 pays d'origine et de destination des populations migrantes.

<http://www.world->

[psi.org/TemplateFr.cfm?Section=Migration&CONTENTID=14821&TEMPLATE=/ContentManagement/ContentDisplay.cfm](http://psi.org/TemplateFr.cfm?Section=Migration&CONTENTID=14821&TEMPLATE=/ContentManagement/ContentDisplay.cfm)



*REMISES -> Pourquoi changez n'importe quoi ? Les choses vont bien pendant qu'elles sont..*

⇒ **Une affiliation reconnue au-delà des frontières nationales**

*“Déjà dans les années 1920, l'IUF a inscrit dans ses statuts un accord de réciprocité; ce qui signifie que si vous êtes un membre affilié de l'organisation syndicale IUF dans un pays et que vous partez dans un autre pays, vous pouvez automatiquement devenir membre d'une section de l'IUF dans le pays d'accueil. C'est quelque chose qui pourrait être beaucoup plus utilisé pour protéger les travailleurs migrants.”*

**Barbro Budin, Responsable égalité des chances, UITA**

**Plan de New Global Unions à destination des travailleurs migrants**

A la mi-décembre 2006, un séminaire d'une durée de 4 jours organisé par la CSI (anciennement CISL) a avalisé un plan d'action pour la défense des travailleurs migrants. Il convient de mettre en rapport cette action le travail des syndicats nationaux dans chaque pays en veillant qu'il englobe les travailleurs domestiques/employé(e)s de maison.

<http://www.ituc-csi.org/spip.php?rubrique8&lang=fr>

**18 Décembre = Jour International De Migrants**

Comme convenu par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2000.

[www.december18.net](http://www.december18.net)

**Revendications et Célébration des Droits de l'Homme des Femmes migrantes au travers du CEDOW”**

Une feuille d'exposé sur la Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination faites à l'encontre des Femmes (Elimination of All Forms of Discrimination against Women (CEDAW)) et sur les moyens de l'utiliser, en fournissant des exemples tels le syndicat indonésien des travailleurs migrants basé à Hong Kong.

Par Jean D'Cunha

UNIFEM, 2005

ISBN 1-932827-21-8

[www.unifem-eseasia.org/projects/migrant/mig\\_pub.htm](http://www.unifem-eseasia.org/projects/migrant/mig_pub.htm)

**Extraits tires de la Déclaration de Philadelphie (1944), la Constitution de l'OIT**

- Le travail n'est pas une marchandise.
- La liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu
- La pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous.
- Tous les êtres humains, quelles que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales.

<http://www.laicite-republique.org/documents/textesfondateurs/textesfondateurspdf/1944%20Philadelphie%20declaration.pdf>

## **Soutenir les enfants travailleuses domestiques/employées de maison**

*“Les travailleurs domestiques recrutés parmi les enfants font habituellement de très longues heures et portent de lourdes charges, tout en étant confrontés au risque d’être abusés psychologiquement, physiquement et sexuellement par leurs employeurs et leurs familles - ils souffrent également de l’isolement et de la solitude... Les enfants travailleurs vivant chez leurs employeurs sont plus susceptibles d’être confrontés aux conditions de travail que l’on trouve dans les pires formes d’exploitation du travail des enfants.”*

**“Travail domestique des enfants et syndicats”, OIT, 2006**

En dépit des dangers auxquels sont confrontés les enfants en termes de santé et de croissance, le monde entier reste “aveugle” au sort des enfants domestiques/employés de maison. Dans la plupart des pays, il y a une législation comportant un âge minimum d’embauche, mais, du fait que le travail domestique/employé de maison n’est pas considéré comme un véritable “travail” ou, au mieux, seulement consistant en des tâches “légères”, les lois sur l’âge minimum n’y sont souvent pas appliquées.

De plus, il existe un mythe tenace selon lequel les employeurs font acte de charité en procurant un toit aux enfants qui sont touchés par la pauvreté. Il est vrai que la misère force bon nombre de familles rurales à envoyer leurs enfants travailler pour le ménage d’autres personnes. Mais le fait d’user et d’abuser du travail des enfants, alors qu’ils devraient être chez eux et à l’école, ne peut en aucun cas être considéré comme un acte de charité.

Les syndicats n’ont pas non plus l’habitude d’organiser les travailleurs mineurs d’âge en tant que membres ni même de les aider à s’organiser eux-mêmes. Ce sont plutôt des groupes religieux ou des organisations féminines qui leur apportent un soutien. Il reste donc beaucoup à faire, selon les participants de la conférence :

- **Encourager des opportunités d’auto-organisation pour les enfants et les assister dans cette entreprise**
- **Fournir des opportunités aux enfants qui travaillent comme domestiques/employés de maison pour devenir membres de syndicats ou les associer aux organisations syndicales**
- **Chercher ce que veulent les enfants qui travaillent comme domestiques/employés de maison et les aider à trouver des solutions adéquates aux problèmes identifiés par eux**
- **Inclure les traumatismes psychosociaux comme un important problème à traiter**
- **S’assurer que le travail domestique/employé de maison soit intégré dans les politiques nationales en vue d’éliminer les pires formes de travail des enfants**
- **S’assurer que le travail domestique/employé de maison soit intégré dans la législation sur l’âge minimum**
- **Aider à fournir des refuges aux enfants victimes des pires formes de travail domestique/employé de maison utilisant une main-d’oeuvre enfantine**
- **Aider à retirer les enfants qui sont en dessous du minimum d’âge légal pour travailler comme domestique/employé de maison**
- **Elever le niveau de conscience parmi les affiliés syndicaux à ne pas embaucher d’enfants en dessous de l’âge de 15 ans**
- **Aider à identifier où sont employés les enfants qui travaillent dans des domiciles privés, par exemple en consultant les travailleurs adultes domestiques/ employées de maison ainsi que les affiliés de syndicats**

## Combattre le travail des enfants pour élever le profil des syndicats

*'En Tanzanie, le programme de l'IPEC destiné à combattre les pires formes de travail enfantin collabore avec l'un de nos affiliés CHODAWU (Syndicat des Travailleurs des parcs nationaux, hôtels, employés de maison et travailleurs assimilés). Le CHODAWU regroupe les travailleurs des parcs nationaux, du secteur du tourisme, des hôtels, des restaurants, les employé(e)s des maison, les travailleurs des bars, des stations essence, des supermarchés, de l'économie informelle et des ONG. Dans un programme qui se veut global, ils ont réalisé une cartographie sociale, ainsi qu'un travail d'éducation et des activités génératrices d'emploi parmi des communautés rurales pauvres pour lesquelles envoyer des enfants travailler dans des zones urbaines représente une longue tradition. Il viennent également en aide à des enfants qui travaillent comme domestiques et leur fournissent un stage professionnel, ainsi qu'un traitement contre le virus du sida, dans les cas où cela s'avère nécessaire. Plusieurs milliers d'enfants, la majorité composée de filles, ont pu en bénéficier jusqu'ici. Dans le même temps, ces activités ont élevé l'image tout autant que le niveau d'affiliation au sein du syndicat'.*

**Barbro Budin, responsable égalité des chances, UITA (Union internationale des travailleurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'hôtellerie du monde entier)**

### Programme IPEC pour combattre le travail des enfants en Tanzanie

[www.ilo.org/public/english/standards/ipecc/themes/timebound/downloads/tanzania.pdf](http://www.ilo.org/public/english/standards/ipecc/themes/timebound/downloads/tanzania.pdf)

[www.ilo.org/public/english/region/afpro/daressalaam/document/tbp\\_chodawu.doc](http://www.ilo.org/public/english/region/afpro/daressalaam/document/tbp_chodawu.doc)



*Le travail des enfants est interdit dans cet état.  
Pas si vous êtes famille. Et dorénavant, je vous vois en tant que ma fille.*

## ⇒ **Un nouveau réseau international pour les travailleuses domestiques/ employées de maison**

Il n'existe pas de réseau international pour l'instant en matière de droits des travailleuses domestiques/employées de maison. La Conférence s'est prononcée avec vigueur en faveur de sa création.

Les participants sont d'accord sur la création d'un réseau qui serait ouvert à toutes celles et ceux qui partagent le but commun de concrétiser "le Respect et les Droits pour les Travailleuses domestiques/employées de maison", qui fournirait une plate-forme pour communiquer et collaborer de manière plus efficace. Il ne faudrait pas que cette organisation nécessite une affiliation.

Il ne faudrait pas, bien sûr, reproduire des réseaux existants, tels que les réseaux régionaux présents en Amérique latine et en Asie, ou ceux qui existent pour des catégories spécifiques telles que les travailleurs migrants. Le but d'un nouveau réseau international couplé serait d'apporter une valeur ajoutée et consolider le travail déjà en cours de promotion des droits des travailleuses domestiques/employées de maison.

Il a été reconnu que les syndicats globaux ont un rôle particulier à jouer, du fait de leur statut formel à l'intérieur de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), mais aussi du fait des activités de soutien actuelles et potentielles de leurs membres dans le monde.

Cependant, la collaboration doit aussi inclure des organisations autonomes non syndicales de travailleuses domestiques/employées de maison, ainsi que des groupes de soutien et de défense et des réseaux, sans quoi toutes les nouvelles initiatives prises ne pourraient être que fragiles.

Accord est intervenu sur un processus de démarrage du nouveau réseau et sur une série de tâches initiales, comme indiqué dans la Déclaration finale de la Conférence. Selon les participants, les champs d'activité de ce nouveau réseau pourraient, dans un futur proche, consister en:

- **Une Journée Internationale des travailleuses domestiques/employées de maison**

A ce jour, il n'y a jamais eu une journée où les organisations de par le monde s'unissent afin de souligner le rôle, les besoins ainsi que les droits des travailleuses domestiques/employées de maison. Un soutien considérable s'est fait jour à la conférence pour l'organisation d'une telle journée internationale, avec des activités encouragées de manière simultanée dans tous les pays et ce sur un thème commun. Cela serait un bon moyen de susciter une plus grande conscience publique, et particulièrement dans le processus, par exemple, de lobbying en faveur d'une Convention pour les Droits des Travailleurs/euses domestiques/employé(e)s de maison (voir ci-dessous).

De telles journées consacrées aux travailleuses domestiques/employées de maison existent déjà dans des pays de manière isolée, et en Amérique latine dans son ensemble, quoique les dates varient en fonction des pays. Il y a aussi la Journée Internationale des Travailleurs/euses migrant(e)s le 18 décembre. Il faudrait s'assurer que cette journée internationale ne soit pas confondue ou ne nuise pas au rayonnement des journées qui existent déjà.

Tout en jugeant qu'une journée internationale annuelle serait une possibilité, on pourrait aussi penser à organiser initialement une seule journée d'Action Mondiale. Ce genre d'initiatives a, par exemple, été promu par la Fédération Internationale des Ouvriers des Transports comme constituant une manière de créer de la solidarité parmi les travailleurs du rail ou parmi les conducteurs de transports par route à travers le monde, en menant des campagnes de lobbying sur un thème commun. Pour la Journée d'Action Internationale des travailleurs du chemin de fer de l'ITF, du 27 mars 2006, se reporter au site web [www.iftglobal.org/campaigns/campaigns\\_1057.cfm](http://www.iftglobal.org/campaigns/campaigns_1057.cfm). Une journée unique consacrée aux droits des travailleuses domestiques/employées de maison pourrait être programmée afin d'élever le niveau de conscience et susciter des actions de lobbying. Cette journée pourrait servir de banc d'essai pour un événement récurrent.

- **Une Convention Internationale de l'OIT pour les travailleuses domestiques/employées de maison**

Tandis que certains participants restaient dubitatifs quant aux efforts nécessaires pour faire aboutir une Convention de l'OIT, d'autres l'ont considérée comme une occasion de mobiliser, de mener campagne, et de promouvoir des organisations de travailleuses domestiques/employées de maison. Il semble qu'il existe déjà, à l'intérieur de l'OIT, un terrain prêt à être exploité en vue d'une telle convention.

*“L'obtention d'une Convention de l'OIT sur le Travail Domestique en 1996 représente un modèle pour en réussir une autre, consacrée aux travailleuses domestiques/employées de maison. Les efforts de lobbying nécessaires seront autant d'outils pour organiser et autonomiser les travailleuses domestiques.”*

**Lee Siew Hwa, Comité des femmes asiatiques (CAW), Bangkok**

Encore une fois, il a été répété que les travailleuses domestiques/employées de maison devaient être à l'avant-garde de toutes les activités semblables au sujet de leur avenir, y compris en termes de prise de parole au sein de l'OIT.

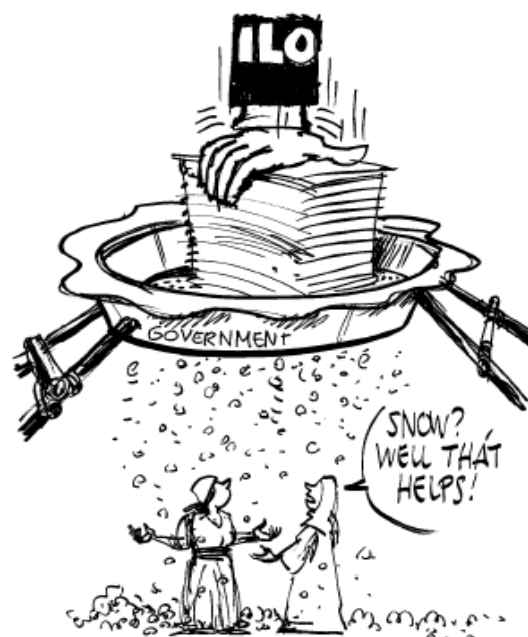
*“Réussir la Convention sur le travail domestique a exigé une longue collaboration entre les organisations syndicales mondiales (IUF inclus), le WIEGO (Women in the Informal Economy Globalising and Organising), IRENE, the Self-Employed Women's Association (SEWA) d'Inde (l'Association des Femmes Indépendantes d'Inde), et d'autres.*

*Originellement, l'idée d'obtenir une Convention sur les droits des travailleurs de l'économie informelle est venue du SEWA. A ce moment l'IUF voulait que les travailleuses domestiques y soient incluses. Cependant, on nous a conseillé d'alléger la liste. Pour réaliser maintenant une Convention des Travailleuses Domestiques, nous aurions besoin du même type de coalition dotée d'un objectif à long terme.”*

**Barbro Budin, Responsable égalité des chances, UITA**

*“Il faut cinq à dix ans pour faire aboutir une Convention OIT. Pour les travailleuses domestiques soumises à des conditions difficiles, il s'agit d'un long processus. Les syndicats internationaux tout comme l'OIT ont besoin de réduire leurs structures bureaucratiques. J'aimerais voir les travailleuses domestiques directement représentées en ces lieux, et pas via des tiers. Je ne crois pas en un long processus; je veux savoir ce que nous allons faire maintenant.”*

**Alfred Angula, Secrétaire Général du syndicat namibien des travailleuses domestiques/employées de maison et assimilées,**



*Neige ? Puits que aide !*

- **Lobbying en direction de l'OIT et de l'Organisation internationale pour les migrations (IOM) afin de s'assurer que le travail existant sur les migrations intègre les travailleuses domestiques/employées de maison (avec ou sans "papiers")**
- **Un meilleur échange d'informations et de stratégies, par exemple au travers d'un nouveau site web consacré aux droits des travailleuses domestiques/employées de maison**
- **Un mécanisme urgent pour se pourvoir en appel au niveau juridique pour les cas extrêmes d'abus et d'exploitation des travailleuses domestiques/employées de maison**
- **Soutien à plus de recherche sur le travail des travailleuse domestique/employée de maison dans le contexte de la mondialisation libérale et de discrimination des sexes**

### **'L'organisation internationale du travail : un manuel pour les minorités et les peuples indigènes'**

Ce manuel, produit par des personnes impliquées dans le combat pour les droits des minorités et des peuples indigènes, explique comment l'OIT fonctionne et peut être utilisé.

Par Chandra Roy et Mike Kaye

Anti-Slavery International et Minority Rights Group International, 2002

ISBN 1 897693 39 7

[www.antislavery.org/homepage/resources/PDF/PDFun.htm#ILOhandbook](http://www.antislavery.org/homepage/resources/PDF/PDFun.htm#ILOhandbook)

## **Les prochaines étapes**

A la fin de la Conférence du 10 novembre 2006, les organisations présentes se sont mises d'accord sur une déclaration afin de consolider ces suggestions. Le jour suivant, réunis en groupe de travail, les participants restés à la Conférence ont discuté des prochaines étapes potentielles.

Depuis la Conférence, d'importants développements nouveaux ont eu lieu, résumés à la page

## **Déclaration de la Conférence**

### **Protection des travailleurs et travailleuses domestiques !!**

**Conférence internationale, qui s'est tenue du 8 au 10 novembre 2006, au siège de la fédération des syndicats FNV, à Amsterdam, Pays-Bas**

Cette Conférence, à laquelle ont assisté 60 représentants de syndicats des travailleuses domestiques/employées de maison, d'associations et de réseaux régionaux et internationaux, d'organisations syndicales mondiales et de syndicats nationaux, et d'ONG de soutien, en provenance du monde entier:

Exprime notre indignation collective devant :

- ⇒ L'exploitation dont sont victimes les travailleuses domestiques/employées de maison dans le monde, particulièrement celle qui frappe les travailleuses migrantes très vulnérables (beaucoup sans autre choix que d'être "sans papiers"), aussi bien que les enfants qui accomplissent ce travail;
- ⇒ Le manque de reconnaissance de la contribution apportée par les travailleuses domestiques/employées de maison, sans lesquelles les entreprises et les économies ne pourraient pas fonctionner;
- ⇒ Les échecs répétés pour faire reconnaître le travail domestique/employé(e) de maison comme un "emploi" couvert par la législation sur le travail dans de nombreux pays, et par là même déniait à ces travailleuses les droits et le respect élémentaires auxquels elles ont droit.

Dès lors, nous demandons :

### **Un travail décent pour les travailleurs et travailleuses domestiques**

Et nous recommandons :

La création d'un groupe de travail intérimaire qui, au cours de l'année venant à se terminer en 2007, aura la tâche d'examiner les possibilités qui existent pour une action internationale à plus grande échelle en faveur des droits des travailleuses domestiques/employées de maison dans le monde.

Le groupe de travail intérimaire comprendra des membres du groupe de pilotage qui a organisé cette Conférence, ainsi que des représentantes d'organisations de travailleuses domestiques/employées de maison issues du plus grand nombre de régions différentes de la planète. Cependant, il ne revendiquera nullement le pouvoir de représenter les travailleuses domestiques/employées de maison.

Les tâches du groupe de travail intérimaire seront :

(1) d'explorer les besoins et le potentiel pour la création d'un réseau international de défense des droits des travailleuses domestiques/employées de maison, en veillant à ne pas reproduire ce qui existe mais bien d'apporter une valeur ajoutée aux réseaux internationaux existants, par exemple dans le domaine du droit des travailleurs migrants.

Un tel réseau sera ouvert à toutes les organisations quelle que soit leur forme – syndicat, association, réseau, ONG de soutien, etc. – qui sont d'accord pour travailler à l'objectif commun d'obtenir droit et respect pour toutes et tous les travailleuses et travailleurs domestiques/employé(e)s de maison. La structures de décision d'un tel réseau devraient comprendre une majorité de représentants issus d'organisations autonomes de travailleuses domestiques/d'employées de maison.

(2) Explorer, en collaboration avec les organisations syndicales mondiales, la possibilité d'une convention de l'OIT sur les droits des travailleuses domestiques/employées de maison, qu'elles soient indigènes ou migrantes.

(3) Soutenir l'organisation de travailleuses domestiques/employées de maison à tous les niveaux – local, régional, national et international – au travers :

- d'une plus grande implication des syndicats à tous les niveaux en soutenant les travailleuses domestiques/employées de maison ainsi que leurs organisations propres;
- d'un travail de cartographie et de liaison avec les organisations de travailleuses domestiques/employées de maison et les groupes de soutien dans le monde afin de promouvoir leur visibilité et donner relief à l'ampleur des efforts déjà entrepris en faveur des droits des travailleuses domestiques/employées de maison, tout en encourageant leur implication dans un réseau;
- d'un échange d'informations et de stratégies, par exemple au travers d'un nouveau site web consacré aux droits des travailleuses domestiques/employées de maison;
- d'un développement accru des programmes d'éducation/formation destinés aux groupes/syndicats/associations/réseaux de travailleuses domestiques/employées de maison pour la mise en place de stratégies, de méthodes d'organisation, d'accès au financement, la comptabilité, etc.
- du potentiel en financements nouveaux en faveur des organisations autogérées par les travailleuses domestiques/employées de maison;
- de la mise en place d'un mécanisme juridique d'appel pour les cas d'abus et d'exploitation extrême des travailleuses domestiques/ employées de maison;

- de recherches complémentaires sur le rôle du travail domestique/d'employ(é)e de maison en englobant les vastes migrations de personnes qui travaillent comme travailleuses domestiques en tant que (a) un des piliers de la mondialisation néo-libérale et (b) un aspect de la discrimination entre sexes, persistante dans le travail ménager, et ce afin de contribuer au développement de politiques nationales et internationales nettement plus efficaces en matière de protection des travailleuses domestiques/employées de maison et de leurs droits.

X-X-X-X-X-X-X-X

## Développements consécutifs à la conférence

Un mois après la conférence, le 19 décembre 2006, une réunion a été tenue entre l'organisatrice de la conférence, Anneke van Luijken de IRENE, et plusieurs organisations syndicales mondiales : la CSI et l' IUF qui ont pris part à la conférence, et l'Union Network International (UNI) qui représente la Fédération des Syndicats Mondiaux pour les travailleurs des services. Le PSI n'a pas été à même d'y assister mais a témoigné de son intérêt. La Conférence et ses résultats, en particulier la Déclaration, a fourni la base des discussions.

L'IUF-UITA est l'Union internationale des travailleurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'hôtellerie mais n'a jamais eu les ressources nécessaires pour mettre en oeuvre ce travail de représentation. Aussi, l' IUF-UITA a choisi de prendre la direction du développement du programme international de travail en faveur des droits des travailleuses domestiques/employées de maison décidé au cours de la Conférence, bien qu'il s'agisse d'un projet spécifique qui devra chercher son propre financement. Il a été re-confirmé que le but n'était pas de construire une organisation reposant sur l'affiliation mais bien de constituer un réseau ouvert à celles et ceux qui se reconnaissent dans ces buts et objectifs globaux.

Les organisations syndicales mondiales sont particulièrement importantes pour développer des activités à l'intérieur de l'OIT, puisqu'elles y bénéficient d'un statut de membre, aux côtés des gouvernements et des employeurs. Le 23 janvier 2007, un meeting s'est tenu à Genève qui associait l'IUF-UITA, la CSI, Anneke van Luijken ainsi que des cadres de l'OIT issus de différents départements (Genre, Migration, ACTRAV/Groupe Travailleurs, IPEC/Travail des Enfants, et Déclaration & Normes OIT). La participation de cinq départements de l'OIT indique le haut niveau de soutien qui existe au sein de l'organisation afin de trouver de meilleures manières de promouvoir les droits des travailleuses domestiques/employées de maison.

Le Groupe Travailleurs ACTRAV, conjointement avec le bureau de la CISL à Genève, prendra la direction pour préparer le terrain d'une nouvelle Convention, par exemple en réalisant un rapport destiné au Conseil d'administration de l'OIT et en élevant le niveau de conscience par le biais des activités déployées lors de la Conférence Internationale du Travail, qui se tient à chaque mois de juin. La liaison en cours entre les différents services de l'OIT intéressés devrait être encouragée, par exemple au travers d'une 'Réunion d'Experts', peut-être en 2008. Il a été clairement répété que les organisations de travailleuses/employées de maison doivent être représentées dans toutes les activités semblables.

Vu le succès de ces deux meetings, le travail s'est poursuivi pour développer un plan d'action durant la première année: un plan associant IUF-UITA & IRENE, englobant collecte de fonds, publication de ce rapport, développement d'un site Web ad hoc, ainsi que le maintien et le développement des communications avec tous les groupes intéressés. En plus des 80 organisations qui ont assisté à la Conférence de novembre 2006, on peut estimer à 280 les organisations de par le monde (syndicats, associations de travailleurs, ONG de soutien, etc.) susceptibles de se joindre au réseau.

Dans le cadre d'une sensibilisation plus large du public, des exposés ont été réalisés ou planifiés à l'occasion de différents événements et colloques, dont:

- CSI, Conférence internationale sur les migrations, Bruxelles, décembre 2006
- L'Internationale contre l'esclavage, rencontre avec les parties prenantes lors d'un meeting au sujet du travail des enfants travailleurs domestiques, Londres, février 2007
- IUTA, Conférence internationale sur les femmes, Genève, mars 2007
- OIT la Conférence internationale sur le Travail, Genève, juin 2007
- Global Community Forum sur les Migrations, le Développement et les Droits humains, meeting parallèle à la rencontre intergouvernementale des Nations unies "Global Forum on Migration and Development", juin 2007, Bruxelles. Human Rights Watch a organisé deux ateliers d'après-midi sur le travail domestique.

Une présentation "power point" développée pour ces événements est disponible à l'adresse web suivante :  
[www.irene-network.nl/workers\\_is/domestic.htm](http://www.irene-network.nl/workers_is/domestic.htm)

L'année pilote sera également consacrée à développer la prise de décisions démocratique au sein du réseau, afin que les plans dans les prochaines années puissent être discutés et approuvés avec la participation, en particulier, des organisations propres des travailleuses domestiques/employées de maison.



*Est-ce un oiseau ? Est-ce un avion ? Non : C'est une travailleuse domestique superbe !!!*

### **Domestique ou "employée de maison" ?**

En anglais, le terme "travail domestique" est associé au travail que nous accomplissons dans nos propres maisons, pour prendre soin de nous-mêmes et de notre propre famille. Certains estiment qu'utiliser ce terme pour le travail réalisé au domicile d'autres personnes pourrait entraver la reconnaissance, comme "travail", de cette occupation rémunérée, y compris du point de vue de la dignité et du niveau salarial de celles et ceux qui le pratiquent.

Dans certaines langues, également, il existe un risque de contamination péjorative entre les termes "domestique" et "domestiqué", ce terme renvoyant à des animaux dressés à vivre dans des familles – d'autant que les employées de maison sont parfois désignées par des mots péjoratifs tels que "chat" ("gato" en espagnol).

Pour ces raisons, dans certains pays et particulièrement en Amérique latine, on s'est efforcé de laisser tomber le terme "domestique" et d'utiliser à la place le mot "employé de maison" ("hogar" en espagnol) pour ce type de travail.

*"Quand ce travail est accompli par des membres de la famille il n'est en général pas tenu en haute estime. Aussi lorsqu'une personne extérieure est engagée pour le faire, elle se voit automatiquement dévalorisée. Les employeurs nous rétribuent comme ils l'entendent; ils pensent qu'ils nous font une faveur, il ne s'agit pas d'une relation "réelle" de travail. Mais il nous faut commencer par admettre que les employées de maison doivent gagner un salaire décent. Nous devons faire cette distinction entre le travail rétribué et le travail non payé du ménage, et c'est la raison pour laquelle nous à CONTRACTRAHO nous avons décidé d'utiliser le terme "emploi de maison" à la place de "domestique" parce que c'est ce travail qui devrait être rémunéré.*

**Marcelina-Bautista, Secrétaire Général, CONTRACTRAHO (Confédération latino-américaine et des Caraïbes des travailleuses domestiques/employées de maison)**

Sur le court terme, il peut être difficile de changer la terminologie dans les pays où la législation sur le travail – lorsqu'elle se réfère à ce type de travail – utilise le mot "domestique". Cependant, les personnes qui ont pris part à la Conférence ont largement accepté l'idée de conserver "domestique" pour ce qui est réalisé par amour ou par devoir et envisagent de passer au terme "employé de maison" pour le travail accompli pour en vivre.

Dans ce rapport, nous utilisons les deux mots ensemble.

### **Information future :**

Les actes de la Conférence, comprenant une liste complète des participants, seront publiés dans un rapport attendu en mars 2007.

Pour des informations complémentaires, veuillez contacter les organisateurs de la Conférence, via :

Anneke van Luijken  
IRENE (International Restructuring Education Network Europe)  
Email: AvLuijken@irene-network.nl  
Web: www.irene-network.nl